

Préparation des installations

Brosser, aspirer, éliminer

Des préparatifs incomplets peuvent anéantir tous les efforts produits pendant les 4 ou 5 mois de culture pour obtenir une production de bonne qualité.

Pourquoi ?

La propreté de l'installation et de ses abords est primordiale pour se prémunir du développement des trois principaux types de ravageurs que sont les insectes, les rongeurs et les oiseaux. Dans tous les cas, l'objectif est de supprimer le gîte et le couvert de ces hôtes indésirables.

Les insectes de stockage ne viennent pas du champ mais survivent dans les installations, d'une année sur l'autre, grâce aux poussières et débris de grains.

Les rongeurs et les oiseaux, potentiellement porteurs de germes pathogènes, sont attirés par la nourriture et trouvent une certaine tranquillité dans les silos.

Une révision mécanique des différents matériels et un nettoyage, notamment des systèmes de distribution d'air assureront un fonctionnement sans incident et un refroidissement efficace et homogène.

Quand ?

Dès que la cellule est vide, l'intérieur des gaines de ventilation et des cellules doit être brossé et aspiré.

Aussitôt après leur dernière utilisation, les outils de récolte

et de manutention seront nettoyés. L'ensemble des moyens de stockage sera de nouveau aspiré 15 jours avant la récolte en même temps que sera fait le nettoyage du bâtiment.

Après, et seulement après l'élimination des poussières et déchets, un traitement insecticide sera réalisé pour parfaire la désinsectisation.

Comment ?

Avant tout, l'installation et les alentours seront débarrassés de tous dépôts inutiles de planches, ferraille, vieux sacs. Ils constituent des refuges pour les ravageurs et génèrent pour la suite du nettoyage.

L'aspirateur reste l'outil idéal pour ce nettoyage, car il ne disperse pas les poussières. Il sera utilisé après avoir brossé les charpentes, les murs, les parois de cellules pour aspirer les poussières, pour nettoyer les pieds d'élévateurs et les outils de manutention.

La soufflette à air comprimé sera réservée aux parties du bâtiment, de l'installation ou du matériel difficiles d'accès. Il ne faut pas hésiter à décoller à la raclette les croûtes de poussière, sinon elles offriront un refuge idéal pour les insectes au moment du traitement insecticide. Il faudra être d'autant plus méticuleux que l'année



▲ Il faut attacher une très grande attention au nettoyage des parties internes des cellules, ce qui évitera par la suite de les traiter avec un insecticide.

Particularité des oléagineux

Dans le cas des oléagineux, aucun insecticide n'est autorisé pour traiter directement les graines. Par contact avec des parois fraîchement traitées, les graines oléagineuses risquent d'absorber des résidus d'insecticides à un niveau supérieur aux LMR (Limite Maximale de Résidus) proche des limites de détection analytique. Par précaution, il vaut mieux respecter un délai de 15 jours avant récolte.

précédente aura vu une infestation d'insectes. L'intérieur des gaines de ventilation, les dessous de faux fonds, les filtres de nettoyeurs, à cause de l'accumulation de poussière qui s'y produit, ne devront pas être oubliés et ceci même si l'accès n'est pas toujours facile (faux fonds).

D'une façon générale, il faudra attacher

une très grande attention au nettoyage des parties internes des cellules car on évitera par la suite de les traiter avec un insecticide.

Tous les déchets ainsi récupérés doivent être détruits (incinération, enfouissement...).

Après ce préalable, un traitement insecticide des locaux, des parois externes des cellules (ou cases) est envisageable avec les trois insecticides disponibles (pyriphos-méthyl, deltaméthrine, chlorpyriphos-méthyl). Ces spécialités n'agissent que sur les formes libres des insectes. Elles restent inefficaces sur les œufs et larves, notamment de charançons.

Les aérosols et les fumigènes devront être réservés aux locaux difficiles d'accès. Pour limiter le risque de retrouver des résidus de la substance insecticide sur les grains, dans le cas de contrats spécifiques en céréales et des oléagineux, ce traitement devra être réalisé au minimum 15 jours avant la récolte. ■

Jean-Yves Moreau
jy.moreau@arvalisinstitutduvegetal.fr

ARVALIS – Institut du végétal

Sylvie Dauguet
dauguet@cetiom.fr

CETIOM

• Coût moyen du traitement : entre 0,02 et 0,10 €/m².
• Coût du matériel de pulvérisation ou nébulisation entre 1500 et 4000 € HT.